

BANQUE DE TUNISIE

2, Rue de la Turquie - Tunis

B.T

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2008**

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel
1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : fmbz@kpmg.com.tn

FINOR

Immeuble I.C.C – Tour des bureaux – 4ème
étage – Bureaux 10 & 12 – Centre urbain nord -
1082 - Tunis - TUNISIE
Tél (LG) 70 728 450 - Fax 70 728 405
E-mails : finor@planet.tn



Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel
1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : fmbz@kpmg.com.tn



Immeuble International City Center (I.C.C)
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - TUNISIE
Tél (L.G) : 70 728 450 Fax : 70 728 405
E-mails : finor@planet.tn
administration@finor.com.tn

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2008

*Messieurs les Actionnaires de la
Banque de Tunisie « BT »*

1. En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 11 Mai 2006 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94 -117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2008.

2. Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie, comprenant le bilan au 30 Juin 2008, l'état des engagements hors bilan ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes aux états financiers contenant notamment un résumé des principales méthodes comptables.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

3. Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale relative à « *l'examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité* ». Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des affaires financières et comptables de la Banque ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

4. Par ailleurs, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences qu'implique une mission de certification, dont notamment, l'examen des engagements et l'évaluation des risques et des provisions devant être constituées au titre des créances classées ou au titre d'autres actifs de la Banque.

5. Les états financiers ci-joints arrêtés au 30 Juin 2008, font apparaître un total du bilan de 2.373.984 milles dinars et un bénéfice net de 27.958 milles dinars.

6. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2008, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 16 Août 2008

Les Commissaires Aux Comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FINOR

Fayçal DERBEL

BANQUE DE TUNISIE

B.T

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

PERIODE CLOSE LE

30 JUIN 2008

Bilan

Etat des Engagements Hors Bilan

Etat de Résultat

Etat de Flux de Trésorerie

Notes aux Etats Financiers



BANQUE DE TUNISIE

BILAN SITUATION ARRETEE AU 30 Juin 2008

(unité =en 1000DT)

ACTIF	Notes	juin-2008	juin-07	déc-2007	variation	
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	311 350	48 281	99 084	544,87%
AC2	Créances sur les étab. Bancaires et Financiers	3.2	136 274	73 381	115 425	85,71%
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	1 728 202	1 558 815	1 662 590	10,87%
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	20 419	59 510	19 811	-65,69%
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	124 192	130 926	116 209	-5,14%
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	42 074	41 115	41 472	2,33%
AC7	Autres actifs	3.7	11 473	11 983	10 648	-4,26%
TOTAL ACTIF			2 373 984	1 924 011	2 065 239	23,39%

PASSIF	Notes	juin-2008	juin-07	déc-2007	variation	
PA1	BCT		0	0	0	
PA2	Dépôts et avoirs des étab. Bancaires et Financiers	4.1	57 606	47 596	26 549	21,03%
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	1 695 006	1 320 335	1 419 783	28,38%
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	165 017	190 217	177 882	-13,25%
PA5	Autres passifs	4.4	90 093	41 690	80 971	116,10%
TOTAL PASSIF			2 007 722	1 599 838	1 705 185	25,50%

CAPITAUX PROPRES	Notes	juin-2008	juin-07	déc-2007	variation	
CP1	Capital social		75 000	75 000	75 000	0,00%
CP2	Réserves	5.1	212 981	174 850	174 850	21,81%
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277	49 277	0,00%
CP5	Report à nouveau		1 046	774	774	35,12%
CP6	Bénéfice de l'exercice		27 958	24 272	60 153	15,19%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.1		366 262	324 173	360 054	12,98%

TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			2 373 984	1 924 011	2 065 239	23,39%
---	--	--	------------------	------------------	------------------	---------------



BANQUE DE TUNISIE

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

SITUATION ARRETEE AU 30 Juin 2008

(unité =en 1000DT)

HORS BILAN	Notes	juin-2008	juin-2007	déc-2007	variation
Passifs éventuels	6.1	277 931	297 796	278 268	-6,67%
HB1 Cautions, avals et autres garanties données		197 261	203 796	212 227	-3,21%
HB2 Crédits documentaires	6.1	80 670	94 000	66 041	-14,18%
Engagements donnés		152 090	121 535	163 650	25,14%
HB4 Engagements de financement donnés	6.2	152 036	121 389	163 508	25,25%
Engagements sur titres		54	146	141	-63,26%
Engagements reçus		908 514	874 471	894 177	3,89%
HB6 Engagements de financement reçus		79 000	79 000	79 000	0,00%
HB7 Garanties reçues	6.3	829 514	795 471	815 177	4,28%



BANQUE DE TUNISIE

ETAT DE RESULTAT

ARRETE AU 30 JUIN 2008

(Unité = en 1000 DT)

	Notes	juin-08	juin-07	Déc 2007	juin-2008 juin-2007
Produits d'exploitation bancaire					
Intérêts et revenus assimilés	7.1	71 927	63 556	135 078	13,17%
Commissions (en produits)	7.2	12 040	11 583	23 878	3,94%
Gains sur portef-titres commercial et opérations financières	7.3	3 352	3 576	7 484	-6,25%
Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	6 683	5 245	6 184	27,41%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		94 002	83 960	172 625	11,96%
Charges d'exploitation bancaire					
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	29 820	26 180	56 321	13,90%
Commissions encourues		401	181	409	121,46%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		30 221	26 361	56 730	14,64%
PRODUIT NET BANCAIRE		63 781	57 600	115 895	10,73%
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passif	7.6	11 135	11 047	4 215	
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur portefeuille invest	7.7	-2 064	-2 065	-1 940	
Autres produits d'exploitation		253	219	396	15,44%
Frais de personnel		11 396	10 968	21 821	3,90%
Charges générales d'exploitation		4 257	3 947	8 477	7,84%
Dotations aux amortissements sur immobilisations		4 727	3 026	5 964	56,20%
RESULTAT D'EXPLOIATION		34 583	30 895	77 755	11,94%
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		375	139	-39	
Impôt sur les bénéfices		7 000	6 762	17 561	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		27 958	24 272	60 153	15,19%



BANQUE DE TUNISIE

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 01/01/2008 au 30/06/2008

(en milliers de Dinars)

Notes juin-2008 déc-2007

ACTIVITES D'EXPLOITATION

Produits d'exploitation bancaire encaissés	8.1	85 591	166 111
Charges d'exploitation bancaire décaissées	8.2	-33 205	-54 227
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-21 620	-3 269
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-69 411	-173 921
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		277 794	199 670
Titres de placement		0	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-20 438	-28 247
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		16 146	21 561
Impôt sur les bénéfices		-16 107	-7 244

FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION

218 750 120 434

ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		4 578	6 579
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-3 814	13 722
Acquisition/ cession sur immobilisations		-4 939	-5 080

FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

-4 175 15 221

ACTIVITES DE FINANCEMENT

Emission d'actions		0	0
Emissions d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		-12 670	-22 531
Dividendes versés	8.3	-21 750	-16 500
Emission d'actions			

FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

-34 420 -39 031

Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		180 155	96 624
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		176 005	79 381

LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE

356 160 176 005



BANQUE DE TUNISIE

NOTES ANNEXES

AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 30 JUIN 2008

1 – PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 75.000.000 de dinars, créée en 1884, et régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 7 500 000 actions de 10 DT chacune, réparties comme suit :

<u>ACTIONNAIRES</u>	<u>MONTANT EN MDT</u>	<u>POURCENTAGE</u>
Actionnaires tunisiens	54 613	72,82%
Actionnaires étrangers	20 350	27,13%
Dont CIC Paris	15 000	20,00%
Autres	37	0,05%
<u>TOTAL</u>	<u>75 000</u>	<u>100%</u>

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2008 ont été établis conformément :

- ✓ A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- ✓ Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

2.1 Constatation des créances douteuses et évaluation des provisions :

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991.

2.1.1 La classification des créances :

- (i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

(ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les actifs compromis (Classes 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

2.1.2 Les provisions :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans sa circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23.

(i) Taux de la provision :

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
0 et 1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle. Au 30 Juin 2008, les créances de la classe 3 sont couvertes à un taux de 100 %.

2.1.3 La constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4, définies dans le paragraphe précédent, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

2.2 Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement :

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, ne figurent pas dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont annulés pour le besoin de la présentation des états financiers.

2.3 Le Portefeuille-titres :

2.3.1 Composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend:

- a) Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

2.3.2 Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3 La comptabilisation des intérêts sur titres :

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

2.4 Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de juin 2008. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30-06-2008.

2.5 Les immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

	<u>30-06-2008</u>	<u>31-12-2007</u>
Immeubles	5 %	5 %
Matériel	10 %	10 %
Matériel roulant	20 %	20 %
Mobilier de bureau	20 %	10 %
Matériel informatique	33,33 %	14,285 %
Logiciels informatiques	33,33 %	33,33 %

Concernant le matériel informatique et les mobiliers de bureau, la dotation aux amortissements relative au 1^{er} semestre 2008 a été calculée sur la base de nouveau taux conformément aux dispositions de la loi des finances pour l'année 2008.

2.6 Impôts sur les bénéfices :

L'impôt sur les bénéfices a été déterminé de manière estimative tenant compte des prévisions de Décembre 2008.

2.7 Constatations des opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est l'approche économique qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

Les loyers encaissés par la Banque sur ces opérations de leasing sont constatés dans ses livres comptables comme suit : le principal vient en déduction du montant du crédit leasing accordé à la clientèle et les intérêts sont constatés dans les produits de la Banque.

3- NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :

3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Banque Centrale de Tunisie	295 229	34 006	80 248
Caisse dinars et devises	15 642	13 380	18 489
Compte courant postal	< 127 >	59	29
Traveller's Chèques	71	92	39
Monnaies et matières	535	744	279
	<u>311 350</u>	<u>48 281</u>	<u>99 084</u>

3.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires ainsi que les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	40 500	-	27 600
Prêts en devises	-	-	-
Prêts aux organismes financiers spécialisés	21 047	13 552	18 240
Correspondants étrangers	3 563	7 229	3 991
Placements en devises	70 084	51 634	63 957
Banques et correspondants en Dinars convertibles	4	521	627
Intérêts réescompte prêts sur marché monétaire	848	194	580
Intérêts réescompte comptes banques et corresp	2	7	4
Intérêts réescompte Prêts aux org financiers spécialis	226	244	426
	<u>136 274</u>	<u>73 381</u>	<u>115 425</u>

3.3 Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysés comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Comptes ordinaires débiteurs	310 064 (1)	253 504 (1)	246 781
Portefeuille escompte ordinaire	1 183 448	1 082 395	1 187 066
Crédits au personnel	13 818	12 435	13 610
Créances sur crédit bail	13 612	13 153	13 992
Autres crédits à la clientèle	13 116 (3)	2 165 (3)	2 386
Crédits sur ressources spéciales	167 002 (2)	175 524 (2)	175 007
Créances classées sur ressources ordinaires	108 550	105 873	102 585
Créances classées sur ressources spéciales	1 921	13 999	1 889
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	20 299	19 751	19 244
Total brut	<u>1 831 830</u>	<u>1 678 799</u>	<u>1 762 560</u>
Agios réservés comptabilisés	< 1 455 >	< 2 694 >	< 2 680 >
Provisions pour crédits à la clientèle	< 102 173 > (4)	< 117 290 > (4)	< 97 289 >
Total net	<u>1 728 202</u>	<u>1 558 815</u>	<u>1 662 590</u>

(1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Clients classés 0 et 1).

(2) Crédits sur ressources spéciales :

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques.

(3) Autres crédits à la clientèle :

Le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	11 129	1 508	674
Impayés à 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation ou chez l'huissier	1 987	657	1 712
	<u>13 116</u> (1)	<u>2 165</u> (1)	<u>2 386</u>

(4) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2007	97 289
Dotations et reprise juin 2008	4 884
Annulation sur créances radiées juin 2008	-
Solde des provisions sur créances au bilan au 30 juin 2008	<u>102 173</u>

3.4 Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Titres de transaction	19 540	56 633	19 540
Créances rattachées	879	2 877	271
	<u>20 419</u>	<u>59 510</u>	<u>19 811</u>

3.5 Portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Titres de participation libérés	104 422	103 146	97 859
Titres d'investissement	9 922	11 811	9 761
Obligations	10 365	16 515	11 211
Créances rattachées au portefeuille titres d'investissement	2 577	1 817	472
Total brut	<u>127 286</u>	<u>133 289</u>	<u>119 303</u>
Provisions pour dépréciations de titres	< 3 094 >	< 2 363 >	< 3 094 >
Total net	<u>124 192</u>	<u>130 926</u>	<u>116 209</u>

3.6 Valeurs immobilisées :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	94 544	89 627	89 627
Acquisitions	5 750	2 233	6 214
Cessions et régularisations	< 481 >	< 453 >	< 1 297 >
Valeurs brutes en fin d'exercice	99 813	91 407	94 544
Amortissements	< 57 739 >	< 50 292 >	< 53 072 >
Valeurs nettes en fin d'exercice	42 074	41 115	41 472

3.7 Autres actifs :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Comptes de régularisation	7 585 (1)	6 977 (1)	5 816
Siège, succursales et agences	528	453	239
Débiteurs divers	3 360	4 553	4 593
	11 473	11 983	10 648

(i) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Compensation reçue	2 324	1 363	1 817
Agios, débits à régulariser et divers	5 421	5 595	3 976
Compte d'ajustement devises	< 160 >	19	23
	7 585 (1)	6 977 (1)	5 816

4- NOTES RELATIVES AU BILAN – PASSIFS :4.1 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	24 988	42 274	18 497
Banques et correspondants étrangers	14 607	3 817	6 353
Organismes financiers spécialisés	1 925	1 393	1 395
Dettes rattachées	82	108	300
Banques et correspondants dinars	16 004	4	4
	57 606	47 596	26 549

4.2 Dépôts de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2008</u>		<u>30/06/2007</u>		<u>31/12/2007</u>
Comptes à vue	556 529		460 168		474 045
Comptes d'épargne	400 994	(1)	376 531	(1)	388 419
Comptes à terme et bons de caisse	471 149		281 168		334 675
Certificats de dépôts	206 000		159 500		160 000
Autres sommes dues à la clientèle	50 038		33 775		49 775
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	10 296		9 193		12 869
	<u>1 695 006</u>		<u>1 320 335</u>		<u>1 419 783</u>

(1) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>30/06/2008</u>		<u>30/06/2007</u>		<u>31/12/2007</u>
Comptes spéciaux d'épargne	376 678	(i)	351 848		363 240
Compte épargne logement	22 309		22 494		23 161
Compte épargne horizon	1 816		2 054		1 860
Comptes d'épargne investissement	69	(ii)	67		68
Comptes d'épargne actions	122		68		90
	<u>400 994</u>		<u>376 531</u>		<u>388 419</u>

(i) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

(ii) Les comptes d'épargne investissement sont ouverts conformément à la législation fiscale en vigueur pour la promotion de l'investissement.

4.3 Emprunts et ressources spéciales :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>		<u>30/06/2007</u>		<u>31/12/2007</u>
Ressources extérieures	159 751		183 859		172 297
Ressources budgétaires	2 801		3 491		2 926
Charges rattachées aux emprunts et ressources spéciales	2 465		2 867		2 659
	<u>165 017</u>		<u>190 217</u>		<u>177 882</u>

4.4 Autres passifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>		<u>30/06/2007</u>		<u>31/12/2007</u>
Comptes de régularisation	56 134	(i)	22 742	(i)	45 607
Créditeurs divers	17 893		12 943		19 964
Provisions	16 066	(ii)	6 005	(ii)	15 400
	<u>90 093</u>		<u>41 690</u>		<u>80 971</u>

(i) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2008</u>		<u>30/06/2007</u>		<u>31/12/2007</u>
Compensation à régler	49 826		14 395		38 376
Agios, Crédits à régulariser et divers	6 308		8 347		7 231
Comptes d'ajustement devises	-		-		-
	<u>56 134</u>		<u>22 742</u>		<u>45 607</u>

(ii) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>30/06/2008</u>		<u>30/06/2007</u>		<u>31/12/2007</u>
Provisions pour risques et charges	1 015		1 015		1 015
Provisions pour congés payés	1 000		-		-
Provisions pour créances hors bilan	10 972		2 189		8 086
Provisions pour prime d'intéressement	3 079		2 801		6 299
	<u>16 066</u>		<u>6 005</u>		<u>15 400</u>

5 NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

	<u>31/12/2007</u>	<u>Affectation du résultat (1)</u>	<u>Autres Variations (2)</u>	<u>30/06/2008</u>
<u>Capital</u>	<u>75 000</u>			<u>75 000</u>
<u>Réserves et report à nouveau</u>	<u>224 901</u>	<u>38 403</u>		<u>263 304</u>
Réserve légale	7 033	467		7 500
Réserve de prévoyance	141 002	35 000	2 141	178 143
Prime d'émission				-
Réserve à régime spécial	26 815	2 664	< 2 141 >	27 338
Report à nouveau	774	272		1 046
Autres capitaux propres	49 277			49 277
<u>Dividendes distribués</u>		<u>21 750</u>		-
<u>Résultat de la période</u>	<u>60 153</u>	< 60 153 >	27 958	<u>27 958</u>
<u>Situation nette</u>	<u>360 054</u>			<u>366 262</u>

- (1) Le résultat de l'exercice 2007 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Juin 2008.
- (2) il s'agit des réserves à régime spécial devenues libres fin 2007

6. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :

6.1 Passifs éventuels

La Banque de Tunisie a signé une convention de garantie avec PROPARCO garantissant conjointement et à parts égales les porteurs des parts du fonds commun de placement « FCP CAPITALISATION ET GARANTIES » pour une valeur minimale de vente à la date de liquidation du FCP fixée au 03/04/2017.

Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Ouverture de crédits documentaires	64 003	83 596	51 073
Engagements en faveur des banques installées à l'étranger	16 667	10 404	14 968
	<u>80 670</u>	<u>94 000</u>	<u>66 041</u>

6.2 Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Crédits notifiés et non utilisés	56 982	23 753	51 911
Engagements en faveur des banques résidentes	95 054	97 636	111 597
	<u>152 036</u>	<u>121 389</u>	<u>163 508</u>

6.3 Garanties reçues :

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentée en hors bilan s'élève au 30/06/2008 à 829.514 mille dinars. Elle est déterminée comme suit :

- ✓ Seules les garanties réelles (au sens de la circulaire n° 91-24) ont été prises en compte ;
- ✓ Les garanties financières relatives à des créances classées ont fait l'objet d'une évaluation individuelle ;
- ✓ La valeur de ces garanties est retenue, dans la limite de la créance correspondante.

7. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**7.1 Intérêts et revenus assimilés :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>		<u>30/06/2007</u>		<u>31/12/2007</u>
Produits sur opérations avec la clientèle	67 367	(1)	62 011	(1)	130 275
Produits sur opérations interbancaires	4 560		1 545		4 803
	<u>71 927</u>		<u>63 556</u>		<u>135 078</u>

- (i) Il s'agit des intérêts encaissés complétés des intérêts à recevoir et rattachés à la période du 01/01/2008 au 30/06/2008 sur les crédits accordés à la clientèle. Ce solde est détaillé comme suit par nature de crédit :

	<u>30/06/2008</u>		<u>30/06/2007</u>		<u>31/12/2007</u>
Revenus du portefeuille escompte	54 092		49 107		103 038
Revenus des comptes débiteurs	11 353		10 891		23 449
Commissions sur avals et cautions	1 335		1 426		2 774
Produits sur opérations de leasing	587		587		1 014
	<u>67 367</u>	(1)	<u>62 011</u>	(1)	<u>130 275</u>

7.2 Commissions :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>		<u>30/06/2007</u>		<u>31/12/2007</u>
Commissions sur comptes	3 845		3 652		7 615
Opérations guichet et opérations diverses	558		567		1 128
Opérations sur titres	1 494		1 146		2 774
Opérations avec l'étranger	1 545		1 426		2 844
Commissions sur moyens de paiement	2 373		2 202		4 531
Commissions de gestion	2 225		2 590		4 986
	<u>12 040</u>		<u>11 583</u>		<u>23 878</u>

7.3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>		<u>30/06/2007</u>		<u>31/12/2007</u>
Gains nets sur opérations de change	2 744		2 487		5 768
Gains nets sur titres de transaction	608		1 089		1 716
	<u>3 352</u>		<u>3 576</u>		<u>7 484</u>

7.4 Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Revenus des titres de participation	6 314	4 669	5 108
Revenus des obligations	369	576	1 076
	<u>6 683</u>	<u>5 245</u>	<u>6 184</u>

Conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, les plus values réalisées sur les titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement ». Par conséquent, et pour le besoin de comparabilité, les chiffres publiés au 30/06/2007 ont fait l'objet d'un retraitement.

7.5 Intérêts encourus et charges assimilées :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	24 272	19 498	44 264
Charges sur emprunts et ressources spéciales	4 587	5 175	10 297
Charges sur opérations interbancaires	961	1 507	1 760
	<u>29 820</u>	<u>26 180</u>	<u>56 321</u>

7.6 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur actifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>		<u>30/06/2007</u>		<u>31/12/2007</u>
Dotation nettes aux provisions pour créances	7 770	(i)	9 091	(i)	362
Provisions pour risques et charges	2 818	(ii)	2 500	(ii)	6 015
Provisions pour congés payés	1 000		-		-
Créances irrécouvrables passées par perte	177		58		134
Recouvrement sur créances radiées	< 630 >		< 602 >		< 2 296 >
	<u>11 135</u>		<u>11 047</u>		<u>4 215</u>

- (i) il s'agit de la dotation nette des provisions affectées aux créances classées
(ii) C'est la dotation aux provisions constituée pour la couverture de la prime d'intéressement à régler en 2009.

7.7 Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement

Ce poste comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins values sur les titres d'investissements. Il est détaillé comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Dotations nettes aux provisions pour titres	-	-	< 731 >
Plus values réalisées sur titres d'investissem	2 064	2 065	2 671
	<u>2 064</u>	<u>2 065</u>	<u>1 940</u>

8. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**8.1 Produits d'exploitation encaissés**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Intérêts et revenus assimilés	71 927	63 556	135 077
Commissions en produits	12 040	11 583	23 877
Gain sur portefeuille titre commercial et autres produits financiers	3 352	3 576	7 484
Ajustement des comptes d'actif	< 1 728 >	< 2 875 >	< 327 >
	<u>85 591</u>	<u>75 840</u>	<u>166 111</u>

8.2 Charges d'exploitations décaissées

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Intérêts encourus et charges assimilées	< 30 221 >	< 26 361 >	< 56 730 >
Ajustement des comptes du passif	< 2 984 >	< 1 155 >	2 503
	<u>< 33 205 ></u>	<u>< 27 516 ></u>	<u>< 54 227 ></u>

8.3 Dividendes versés

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2008 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Juin 2008. Ils se sont élevés à 21.750 mille dinars.